

Discours M. Rousset, député extraordinaire de la ville de Toulouse,
lors de la séance du 14 avril 1791

Rousset

Citer ce document / Cite this document :

Rousset . Discours M. Rousset, député extraordinaire de la ville de Toulouse, lors de la séance du 14 avril 1791. In: Archives
Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXV - Du 13 avril 1791 au 11 mai 1791. Paris : Librairie
Administrative P. Dupont, 1886. p. 95;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_25_1_10517_t1_0095_0000_3

Fichier pdf généré le 11/07/2019

même par ses immortels ouvrages. Daignez, Messieurs, en agréer le recueil. Cette édition offre à la fois ce que plusieurs arts peuvent réunir de perfection pour perpétuer les écrits célèbres. Les caractères de M. Didot, les dessins de MM. Moreau, Marillier et Barbier, les gravures d'artistes si renommés lui méritent l'honneur d'être placé dans vos archives à côté des décrets bienfaisants et généreux qui ont rappelé l'homme à la dignité de son état, à la liberté et au bonheur. » (*Applaudissements.*)

(L'Assemblée accepte l'hommage de M. Poinçot et lui accorde les honneurs de la séance.)

M. Sacombe, docteur en médecine, est admis à la barre et fait hommage à l'Assemblée d'un ouvrage sur l'art des accouchements.

(L'Assemblée lui accorde les honneurs de la séance.)

Les sieurs Mangin et Corbet sont admis à la barre et présentent un plan d'une très grande partie de la ville de Paris.

(L'Assemblée leur accorde les honneurs de la séance.)

Un de MM. les secrétaires continue la lecture des adresses :

Adresse du juge de paix et de ses assesseurs du Pont-Saint-Esprit. Ils informent l'Assemblée que, depuis trois mois qu'ils sont en activité, ils ont rendu 184 jugements, presque tous au gré de toutes les parties, rédigé 7 verbaux en bureau de conciliation, et le juge de paix en son particulier a terminé 54 affaires.

Délibération de la municipalité de la Fère : elle a arrêté qu'il sera célébré un service pour M. de Mirabeau et qu'elle portera le deuil pendant huit jours.

Lettre de M. Diot, curé de Vendresse, qui a été élu à l'évêché métropolitain de la Marne.

Adresse de la municipalité de Gannat ; elle annonce que de 70 cures qui se trouvent dans l'étendue du district de Gannat, trois seulement sont vacantes par le refus de serment.

Adresse des officiers municipaux de Beaucaire, qui dénoncent les démarches répréhensibles de M. Dulau, ci-devant archevêque d'Arles.

(L'Assemblée renvoie cette adresse et les pièces y annexées aux comités ecclésiastique et des recherches réunis.)

M. Rouset, député extraordinaire de la ville de Toulouse, est admis à la barre et dit :

« Aujourd'hui que la fureur des ennemis de la patrie a fait couler dans nos murs le sang des citoyens qui ont si bien servi la cause de la liberté, les larmes que m'arrache encore ce sinistre événement étouffent ma plainte, et ma douleur deviendrait encore plus profonde, lorsque, attachant nos regards sur la fatalité des circonstances, je ne pourrais me défendre de la perspective de quelques nouveaux revers si, nous ayant toujours témoigné le désir de les prévenir, vous ne nous donniez pas de nouvelles preuves de votre bienveillance.

« Excédés du nombre de privilégiés dont l'arrogance étouffait depuis longtemps, dans la ville de Toulouse, tout germe d'industrie, nous n'avons pas été plus tôt ralliés au cri de la liberté, que vous avez fait entendre, que indignés de la lâcheté et de la perfidie des membres de la ci-devant noblesse, qui ont abandonné les intérêts de leur pays par une désertion de notre assemblée. Dans le pre-

mier conseil général renforcé que nous avons pu faire tenir sous l'ancien régime, nous avons demandé, au mois de novembre 1789, le remplacement, au moins pour la ville de Toulouse, des députés que la sénéchaussée entière aurait dû désavouer. Cependant, accablés alors par le nombre des improbateurs de vos travaux, nos espérances ont été deux fois trompées.

« Mais depuis que des administrateurs choisis par le peuple ont pu se livrer à tout ce que la cause publique doit se promettre de vos principes, Toulouse, malgré ses pertes incalculables, qui semblaient devoir l'écraser, chaque jour plus distinguée par son civisme, a donné des exemples bien propres à lui assurer la considération que vos suffrages lui ont mérité. Je ne vous parlerai pas de 250,000 livres dont nous avons fait offre et remise à la nation. Ces sacrifices sont modiques auprès de ceux que nous avons multipliés pour nous assurer l'inestimable bienfait de la régénération nationale. Daignez prendre en considération l'épuisement absolu de nos finances. Le système des contributions publiques nous fait craindre la perte des octrois, unique base à Toulouse des revenus municipaux.

« Toulouse a fait de grandes dépenses pour la Révolution ; elle espère que, lorsqu'il s'agira de faire des répartitions d'indemnité, vous prendrez son état en considération. Cette ville située au midi de la France, à une égale distance des deux mers, pourrait obtenir divers établissements d'éducation et d'industrie ou de commerce. J'observerai aussi que, relativement à l'usage que l'on peut y faire des nombreux établissements ecclésiastiques ou biens nationaux, il a été fait, jusqu'à ce moment, des ventes de presque tout ce qui est disponible à l'usage des particuliers.

« Dans le nombre des moyens qui sont à votre disposition pour réparer nos pertes, il y a des objets relatifs à l'éducation publique qui, dans tous les siècles, ont si honorablement distingué cette cité que vous avez particulièrement rendue encore plus recommandable par vos éloges. Les Toulousains, loin de négliger les sciences et les arts au milieu des convulsions de la Révolution, s'en sont occupés avec un grand intérêt : ils ont offert aux parties méridionales de l'Empire les ressources pour l'enseignement propre à la marine, à l'artillerie et au génie, que des calculs ministériels avaient relégués à Alais et à Vannes. Ils ont ouvert des cours publics de langues, qui accéléreront, dans les autres parties du globe, les rétablissements des droits de l'homme et des nations.

« Vous avez applaudi à ces élans vraiment utiles, et vous nous avez fait espérer que les institutions de ce genre ne seront pas éphémères. Vos décrets ont été enseignés dans des séances publiques. La langue ou l'idiome du pays, si analogue à la douceur de ses habitants, leur prêtait un nouveau charme. L'Académie des arts a anéanti, par des règlements vraiment constitutionnels, les injurieuses classifications inventées par les privilégiés. Enthousiastes pour la Révolution, nous payerons à ses auteurs le tribut d'une reconnaissance éternelle par le civisme le plus inébranlable. » (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président répond : « Si l'Assemblée nationale connaît quelque délassement au milieu de ses travaux, elle le trouve dans les preuves de patriotisme qui lui sont offertes de toutes parts.

« Il est passé le temps où chaque individu,